



Circulaire 7081

du 04/04/2019

Appel aux candidats pour quatre postes de "coordonnateur(trice) transversal(e) en management et prévention des conflits" au sein du Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 04/04/2019 au 29/04/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 29/04/2019
Information succincte	Sélection coordonnateur(trice) transversal(e) - Management et Prévention des conflits
Mots-clés	Coordonnateur(trice) transversal(e) - Management et Prévention des conflits

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-social
	Primaire ordinaire	
	Secondaire ordinaire	Homes d'accueil permanent
	Secondaire en alternance (CEFA)	Internats primaire ordinaire
		Internats secondaire ordinaire
	Maternel spécialisé	Internats prim. ou sec. spécialisé
	Primaire spécialisé	Internats supérieur
	Secondaire spécialisé	
	Promotion sociale secondaire	Hautes Ecoles

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :
Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie - Bruxelles - Didier Leturcq - Directeur général adjoint

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
LETURCQ Didier	SGEFWB	02/690 81 01 didier.leturcq@cfwb.be

OBJET : Appel à candidatures pour le recrutement de quatre postes de «coordonnateur/trice transversal/e en management et prévention des conflits».

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'autonomie du réseau de d'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les fonctions de « préfets coordonnateurs transversaux » et « préfets/directeurs chargés de la prévention des conflits » sont appelées à évoluer. Une nouvelle cellule transversale en management et prévention des conflits verra le jour en septembre 2019. Cette cellule sera composée de six personnes, toutes représentantes du réseau d'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui accompagneront les chefs d'établissement et leurs équipes de direction.

Leur compétence s'étendra à chaque établissement de l'enseignement fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, ainsi qu'aux hautes écoles, aux internats, homes d'accueil, établissements de Promotion sociale et CPMS, toutes zones confondues.

La présente circulaire a pour objet de lancer un appel à candidatures afin de pourvoir quatre postes de «coordonnateur/trice transversal/e en management et prévention des conflits ».

Cette charge de mission a une durée de un an, renouvelable. Elle prend cours à partir du 01 septembre 2019.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ

PROFIL DE FONCTION

Intitulé de la fonction

Coordonnateur transversal en management et communication

Condition d'accès

Le ou la coordonnateur/trice transversale en management et prévention des conflits doit être nommé à titre définitif dans une fonction de promotion ou de sélection dans un établissement d'enseignement fondamental, secondaire, supérieur ou CPMS.

Il doit avoir exercé une des fonctions listées ci-dessus pendant au moins 5 ans et ne pas avoir fait l'objet dans les 5 dernières années d'une « évaluation réservée » ou d'une sanction disciplinaire. A défaut il doit avoir exercé une mission semblable en tant que détaché/e depuis 5 ans au moins.

Le fait d'avoir exercé la fonction de chef d'établissement ou de proviseur dans un établissement disposant d'une école fondamentale et/ou d'un internat annexé ainsi que d'avoir participé à des dispositifs d'aide aux directions, d'urgence, de projet d'établissement, de gestion de conflits, etc. sera considéré comme un atout.

Contexte de la fonction

- **Entité administrative :** Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles.
- **Service concerné :** Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Conditions de travail

- **Type d'emploi :** coordonnateur transversal en management et communication (congé pour mission rémunéré et assimilé à une activité de service en référence au *décret du 24 juin 1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française*).

- **Régime de travail** : Temps plein avec application du régime des congés annuels relatifs aux chefs d'établissement tel que repris à l'article 1^{er} §2 de l'Arrêté royal du 15 janvier 1974 pris en application de l'article 160 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, artistique et normal de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements.

Avantages possibles

- Gratuité des transports en commun pour les déplacements domicile - lieu de travail (dont rail-pass SNCB en 1^{ère} classe).
- Quota kilométrique remboursé pour les éventuels déplacements à effectuer dans le cadre de la mission.
- Assurance hospitalisation.
- Horaire de travail variable.
- Restaurant et cafétéria à prix avantageux au sein du Ministère.

Contenu et objectifs de la fonction

Le coordonnateur transversal en management et prévention des conflits intervient en accompagnement des chefs d'établissement et des équipes de direction (s'il échec) soit dès leur prise de fonction, soit à tout autre moment opportun de leur carrière. Son domaine de compétences relève des sphères managériale, communicationnelle et relationnelle.

Le coordonnateur transversal en management et prévention des conflits permet au chef d'établissement de poser un regard réflexif et de réaliser une analyse systémique sur différentes situations liées à son établissement qui posent problème, ou simplement dans le but de perfectionner son fonctionnement. Dans une perspective d'amélioration, il permet au chef d'établissement de trouver des leviers, d'ouvrir les champs de différentes options, en s'appuyant sur la co-construction et le co-développement. Le cas échéant, il le confronte à ses engagements ou à sa problématique en regard des valeurs et objectifs du réseau WBE.

En toute circonstance, le chef d'établissement reste l'acteur et le décideur. Le coordonnateur transversal en management et prévention des conflits l'accompagne afin qu'il procède à l'analyse d'une problématique, fixe des objectifs et s'appuie sur des ressources afin de trouver les solutions adéquates et adaptées à des situations managériales et/ou communicationnelles complexes.

Le ou la coordonnateur/trice transversal/e en management et prévention des conflits permettra ainsi au chef d'établissement de devenir un moteur de changement en acquérant de l'autonomie.

Si le coordonnateur transversal travaille d'abord avec le chef d'établissement, il peut aussi accompagner des collaborateurs de WBE afin d'atteindre les objectifs fixés.

Pour le ou la coordonnateur/trice transversal/e en management et prévention des conflits, les missions seront notamment les suivantes :

- Assurer plus particulièrement, de manière transversale, des missions d'accompagnement, de médiation, d'aide ou de coaching ;
- Analyser les besoins et les attentes du chef d'établissement, son style de management, sa communication et ses aptitudes relationnelles afin d'optimiser ses compétences ;
- Outiller le chef d'établissement (et l'équipe pédagogique) pour une communication et un style de management respectueux, efficace, bienveillant et juste ;
- Faire émerger les compétences des chefs d'établissement dans leur gestion quotidienne et les conscientiser quant à la valeur de ces dernières ;
- Valoriser les chefs d'établissement dans leur rôle de manager ;
- Participer à des évaluations formatives des directeurs ayant répondu à un appel ou des directeurs faisant fonction afin de les préparer à l'évaluation certificative;
- Dispenser en tant que facilitateur d'échanges des interventions ou animations avec un groupe de chefs d'établissement ;
- Construire des outils à destination des chefs d'établissement et de leur équipe ; dans certains cas, un plan d'actions spécifique pourrait inclure un travail plus ciblé avec les équipes
- Promouvoir une politique de prévention des conflits et le cas échéant coopérer à la résolution de ces derniers par la mise en pratique de la médiation ou du coaching relationnel ;
- Créer un maillage entre les différentes directions par zone et/ou entre les zones afin de mutualiser les ressources, de faire émerger les bonnes pratiques à partager, etc. ;
- Collaborer avec les Directeurs et les Préfets coordonnateurs afin d'accompagner au mieux les chefs d'établissement dès les premiers signes de difficultés lorsque ces derniers rencontrent des situations problématiques dans les établissements ;
- Participer dans le cadre du bien-être collectif à l'évolution de la cellule transversale en management et communication et mener une réflexion sur la posture et l'identité des membres de la cellule dans la perspective d'une dynamique participative d'amélioration des objectifs à atteindre ;

Le profil sera adapté sur base des missions susmentionnées et des formations complémentaires spécifiques qui leur seront données.

Le ou la coordonnateur/trice transversal/e en management et prévention des conflits fera preuve de proactivité et proposera régulièrement au sein de la cellule des éléments et des projets enclins à participer à la réalisation des tâches et missions. Il en sera fait rapport régulièrement à sa hiérarchie. Ces titulaires feront l'objet d'une évaluation annuelle.

Si vous souhaitez plus d'informations sur cette fonction, veuillez contacter la personne de référence ci-dessous :

Monsieur Didier **LETURCQ**, *Directeur général adjoint*

Position dans l'organigramme

- Supérieur hiérarchique : Monsieur Didier **LETURCQ**, Directeur général adjoint.

Diplômes

Être porteur d'un titre requis pour l'exercice d'une fonction donnant accès à la fonction susmentionnée et être titulaire du brevet en rapport avec ladite fonction.

Expérience(s) professionnelle(s)

- Voir « conditions d'accès » ci-dessus

Connaissances spécifiques/techniques

Le ou la coordonnateur/trice transversal/e possédera une connaissance suffisante des thématiques suivantes

- La gestion et le travail en équipes
- Les techniques de coaching
- Les techniques de médiation
- Les notions de management
- les techniques d'émergence, de co-développement, de co-construction,
- Les techniques de communication efficiente
- Les concepts de leadership et leadership partagé
- L'approche et la gestion des émotions
- L'analyse et approche systémique
- Les pratiques collaboratives
- ...

Compétences génériques

Le ou la coordonnateur/trice transversal/e possédera notamment les compétences génériques suivantes

- Avoir le sens et le respect de la déontologie et de l'éthique personnelle et professionnelle
- Agir de manière intègre et éviter toute forme de partialité.
- Faire vivre dans chacune de ses interventions les valeurs de bienveillance, de respect, de fiabilité, et faire preuve d'empathie, d'écoute, d'ouverture d'esprit, ...

- Etre cohérent et congruent en faisant vivre, lui-même, au travers de chacune de ses actions, les valeurs managériales, relationnelles et communicationnelles prônées
- Etre capable de faire abstraction de ses propres expériences ou opinions pour se concentrer sur celles du chef d'établissement (ou de l'équipe)
- Développer un climat de confiance et s'impliquer au niveau des relations humaines
7
- Etre capable d'organiser, d'accompagner, de valoriser, d'atteindre des objectifs
- Agir en adéquation avec les valeurs du réseau
- S'auto-développer au travers de formations, de lectures, etc.

Pour postuler

- Vous pouvez poser votre candidature **jusqu'au lundi 29 avril 2019 (date du courriel ET cachet de la poste faisant foi)**
- Outre les conditions d'accès précitées, pour être prise en considération, votre candidature devra comporter :
 - Un curriculum vitae actualisé ;
 - Une lettre de motivation ;
 - Copie de votre acte de nomination.

Sur la base des lettres de motivation et des curriculum vitae, une sélection sur dossier sera opérée et un entretien programmé avec les candidat(e)s retenu(e)s.

Pour les candidat(e)s qui ne seraient pas sélectionné(e)s, un courrier reprenant les motivations objectives du rejet de leur candidature leur sera adressé dans le strict respect des dispositions de la Loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs.

Les dossiers de candidature seront adressés **par recommandé** à :

Monsieur Didier **LETURCQ**
Directeur général adjoint

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie -
Bruxelles Boulevard du Jardin Botanique, 20-22, 1^{er} étage

1000 - BRUXELLES